

## LES AVENTURES D'UN VIEUX MISSEL DE JONQUIÈRES

Par M. l'Abbé MOREL

A la Bibliothèque Nationale de Paris, dans la Réserve, sous la cote B 28.991, figure un missel de Beauvais, petit in-folio, remarquable par la beauté de ses caractères gothiques; l'imprimeur Simon Vostre, fier de son œuvre, en fait valoir les qualités dans le titre, auquel il a donné l'étendue d'une préface. Nous traduisons :

« Missel selon la coutume de l'Eglise de Beauvais, très soigné dans son texte, exempt de toute faute d'impression, recommandable par les nombreuses additions et améliorations qu'on y a faites. Ce qui n'était qu'indiqué dans les précédents missels et nécessitait de continuelles recherches est dans celui-ci reproduit partout intégralement. Chaque fête a sa messe complète avec sa prose. Les lacunes ont été remplies, les titres, les indications des pages et des mois, révisés minutieusement, et les chiffres répondent toujours aux chiffres, pour la plus grande commodité du célébrant. Personne ne s'offensera des différences que peut offrir ce missel, comparé aux autres exemplaires. Qu'on se garde bien de le condamner, avant de l'avoir examiné, à tête reposée. Une

étude sérieuse prouvera, j'en ai l'assurance, que mon travail est digne de tout éloge. »

Au-dessous de sa marque, Simon Vostre a placé cette devise qui ne manque pas de fierté : « La fortune peut ôter les richesses, mais non le courage. »

Deux éditions du missel de Beauvais avaient déjà paru, la première, à Paris, en 1482, chez Jean Dupré, et la seconde à Rouen, en 1514, chez Martin Morin. C'est à ces éditions que fait allusion Simon Vostre, quand il déclare son missel supérieur aux autres exemplaires. Cette troisième édition fut publiée, en 1520, aux frais de trois bourgeois de Beauvais, Pierre de Nully, Nicolas et Guillaume Lefevre, si nous nous en rapportons à une lettre du chanoine le Mangnier, écrite au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Beauvais se trouvait en avance sur Noyon et Senlis. Noyon avait fait imprimer son missel pour la première fois, chez Martin Morin, en 1506. Senlis ne devait faire imprimer le sien qu'en 1524, à Paris, chez Désiré Maheu, libraire de l'Université. Ces deux missels occupent aujourd'hui une place d'honneur à la Bibliothèque Nationale à côté de celui de Simon Vostre. Ils sont parfaitement conservés.

Le missel de Beauvais par contre a beaucoup souffert. La bonne reliure à l'antique dont on l'a gratifié n'a pu faire disparaître les traces des injures de plus d'une sorte dont il a été victime.

Après avoir été fatigué par un long usage à l'autel, il a été livré, comme livre de lecture, à des écoliers, qui ne se sont pas fait faute d'écrire leurs noms et de montrer leur savoir faire sur les marges. Ces anno-

tations enfantines ont maintenant, il est vrai, leur côté utile. Elles nous apprennent à quelle église le missel a servi, par quels mains il a passé, jusqu'à quelle époque il a été en usage, et même quelle écriture et quel langage on avait alors.

Dès la première page, sous le titre, nous lisons : « Simon Jourdain, Anthoine Fillain, demourant à Jonquières. »

Cà et là sont des essais de quittances, de billets à ordre et de lettres ; sur le calendrier, au mois de janvier : « Je, moy, Hubert Dutiloy, demourant à Jaulx, lequel congnois et confesse avoir heu et receu de Pierre Desmarest la somme de six chaînes escus d'or sol » ; au mois de mars : « Je, moy, Nicolas le Douche, escollier, demourant au Trou, parroisse de Geaulx, promest payer à Monsieur le Curé, demourant à Jonquér, six livres » ; au mois de juin : « Je, moy, Jehan Denuncq, escollyer, demourant à Jonquières, cognois et confesse debvoir et prometz de payer à honorable homme » ; le couteau du relieur a retranché le reste. Au mois d'avril se trouve un extrait d'un vrai contrat : « Le second jour du mois de décembre mil V<sup>e</sup> XXXVI, a esté passéz unes lettres par devant Anthoine Crin et Florent Nerel, tabellion, garde des sceaux roiaux de la baillie de Senlis, establee de par le roy, nostre sire, nottaires roiaux à Compiègne, faisant mention que Robert Watou et Jehanne Compère, sa femme, demourant à Chivrières, lesquelz ont vendu à Antoine Martin, laboureur, demourant à Jonquières, une pièce de terre, contenant un quartier ou environ, assis au terrouer du dit lieu, ... à la charge de six deniers parisis de

cens, envers l'esglise Saint Nicolas de Jonquières.... »

Au troisième dimanche de Carême, a été noté « qu'Adrien Languépin a dit ceste épistre l'an mil V<sup>e</sup> et... »

Plus loin nous avons un essai de lettre : « Monsieur le curé de Géromesnil, je me suis exprès transporté.... » Géromesnil s'appelle aujourd'hui Saint-Sauveur.

Trente écoliers ont inserit leurs noms et parfois leur qualité. Ce sont : « Anthoine Bargois, Hubert Charret, Phlipot Charret, Barbe Dehori, Pierre Dehori, escollier demourant à Jonquér, Flourent Denuncq, escocœr, demourant à Jonquièrre, Jehan Denunc, escollier demourant à Jonquières, Martin Denunc, Jehan Desjardins, escollier, Jehan Desmarest, Pierre Desmarest, bon garçon, point trompeur, Raulquin Desmarest, esc., Jehan Din, escollier, Hubert Dutilloy, Flourent Fèvre, escollier demourant à Jonquierre, Anthoine Fillain, escollier, demourant à Jonquières, Jehan Flocquet, demourant à Jonquièrre, Franchois Hayniet, escollier à Jonquières, Simon Franchois Hayniet, bon garçon, point trompeur, Jehan Jourdain, Simon Jourdain, demourant à Jonquières, Adrien Languépin, Nicolas Ledouche, escollier, Robert Lefebvre, Nicolas Lefeufve, Simon Picart, jeune garçon à marier, Jacques Piquart, Nicolas Pitiau, Simon Ricart, Jehan Riquart, Mathia Salmon. »

L'école du moultier de Jonquières réunissait, comme on le voit, un bon nombre d'élèves. On y venait des hameaux de Jaux. Par qui était-elle tenue ? Vraisemblablement par « Loys de Blois, presbre, vicaire

au villaige de Jonquières », ainsi désigné au folio VII du commun des Saints. Louis de Blois devint ensuite curé de Jonquières. Deux contrats, l'un de 1586, l'autre de 1595, attestent qu'il l'était à ces deux dates.

Le missel de Simon Vostre fit place, en 1625, à celui d'Augustin Potier, évêque de Beauvais. Le nouveau missel, « réformé d'après les désirs et les ordres exprès du prélat, selon l'usage et le rite de l'église romaine », rompait en plus d'un point avec la liturgie séculaire de Beauvais. Jusque-là on célébrait la messe suivant l'ordinaire romain français qui remontait à la plus haute antiquité. Charlemagne l'avait trouvé en vigueur, la bulle *Quo primum tempore* de saint Pie V l'avait respecté. Tous les manuscrits l'avaient scrupuleusement reproduit. Les éditions imprimées s'étaient bien gardées d'y rien changer. Il était en 1625 ce qu'il était en 1200 et au-delà. Son remplacement par l'ordinaire romain fut une des conséquences de la suppression du missel édité par Simon Vostre.

Saint Pie V avait dit : « De même que nous n'entendons pas enlever aux églises, qui, depuis plus de deux cents ans, ont gardé assidûment un usage particulier dans la célébration des messes, le droit ou la coutume de célébrer ainsi, — de même nous permettons que, s'il leur plaît davantage, elles puissent, « du consentement de l'évêque ou prélat et du chapitre entier, célébrer les messes, selon le missel que nous publions. »

L'évêque de Beauvais alla plus loin. Il transforma la permission en injonction : « Nous ordonnons strictement, dit-il, à tous les prêtres et à chacun de ceux qui sont sou-

mis à notre autorité diocésaine de recevoir et de se procurer au plus tôt le missel reconnu et édité par Nous, pour s'en servir dans les messes publiques et privées, sous trois mois, et qu'ils n'aient pas la présomption d'ajouter ou réciter au sacrifice de l'autel des prières ou cérémonies autres que celles contenues dans ce missel, car nous prohibons, abrogeons et interdisons toutes les autres manières de célébrer jusque-là habituellement observées. »

Une telle réforme n'était nullement imposée par le pape. Dans son zèle pour l'unité liturgique, le prélat dépassa la mesure ; il ne respecta même pas absolument la constitution de saint Pie V, en vertu de laquelle on ne pouvait rien ajouter, retrancher ou changer au missel romain. Son missel, tout en se rapprochant « de l'usage et du rite de l'église romaine », conservait « les meilleurs rites et les usages approuvés » de l'église de Beauvais ; et toutes les modifications qui avaient été faites, l'avaient été de l'autorité épiscopale seule, sans l'intervention du souverain pontife.

La vérité cependant nous oblige à dire que, si, dans l'ancien missel de Beauvais, le propre du temps, le propre des saints et le commun des saints se rapprochaient déjà sensiblement des parties correspondantes du missel romain, la similitude des textes devint plus grande encore dans le missel réformé ; mais l'ordinaire de la messe romain-français avait vécu. Pour s'en faire une idée maintenant, il faut assister à la messe dite par un carme ou un dominicain. A dater de cette réforme, tous les missels, édités par Simon Vestre, furent condamnés

à disparaître, à Jonquières comme ailleurs. Pour le plus grand nombre, ce fut la destruction à bref délai. On n'en connaît plus aujourd'hui que deux exemplaires : celui dont usa Louis de Blois, après bien des vicissitudes, est venu faire panser ses blessures à la Bibliothèque Nationale. L'autre exemplaire appartient au Grand séminaire de Beauvais, auquel il a été légué par Mgr Millière, mort le 22 novembre 1886. Il est mieux conservé que celui de Jonquières, et par une très curieuse coïncidence, le supérieur de l'établissement, qui en a la garde, est actuellement M. l'abbé Lefèvre, doyen du chapitre, originaire de Jonquières.

---